



# COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex  
Téléphone 026 924 22 00 | [www.chateaudoex-admin.ch](http://www.chateaudoex-admin.ch)

Conseil communal  
de et à  
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 15 septembre 2021  
*Greffe + Travaux\_0134 +9122\_Préavis édités + 3503  
Grande Salle\_lju*

## Préavis No 25/2021

### **Demande de crédit d'étude pour la mise en conformité et la réfection de la Grande Salle de Château-d'Oex**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

#### **OBJET DU PREAVIS**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre autorité une demande crédit d'étude pour la mise en conformité et la réfection globale de la Grande Salle de Château-d'Oex.

#### **PREAMBULE**

Construite au début de 20<sup>ème</sup> siècle par une association de citoyens de la région, notre Grande Salle a, depuis de nombreuses années, besoin d'une réfection globale bien méritée.

Après plusieurs réaménagements et réparations successifs, la Municipalité souhaite, maintenant, avoir une évaluation claire de l'ensemble des coûts liés à la remise en état de cet emblématique bâtiment, avant tous nouveaux travaux.

Ne pouvant se déterminer sur la nature de l'ensemble des réparations, sur leurs degrés d'urgence et des étapes possibles, la Municipalité a mis en concurrence plusieurs bureaux d'architecture de la région afin de préparer un dossier comprenant les coûts des éléments suivants :

1. Dresser la liste des travaux à faire pour mettre aux normes l'enveloppe externe du bâtiment (murs, crépis, fenêtres, toit, paratonnerre, isolation, etc...).
2. Transmettre à la Municipalité une estimation détaillée des coûts de l'ensemble de ces travaux (+5 / -10%).

Demande de crédit d'étude pour la mise en conformité et la réfection de la Grande Salle de Château-d'Oex

---

3. Dresser la liste des travaux de mise aux normes des installations électriques, de ventilation et sanitaires.
4. Effectuer les plans de mise en œuvre des travaux à effectuer au rez-de-chaussée ainsi que leurs répercussions à l'étage.
5. Proposer une solution architecturale permettant de créer un espace de rangement pour la salle et la scène.
6. Transmettre à la Municipalité une proposition de planification des travaux afin de les effectuer par étapes.

Sur les cinq bureaux contactés, deux ont fait une proposition d'offre pour des montants relativement similaires. Un bureau s'est finalement retiré. Il ne reste par conséquent qu'une seule offre.

La volonté de la Municipalité est de proposer une réfection totale, par étapes et répondant aux besoins des utilisateurs principaux de la Grande Salle.

### NATURE ET COÛTS DE L'ETUDE

Comme décrit ci-dessus, le bureau d'architecte choisi aura comme tâche de fournir à la Municipalité tous les éléments lui permettant de planifier les travaux dans le temps et de proposer au Conseil communal un concept global. Pour ce faire, le mandant aura la possibilité de s'entourer d'ingénieurs spécialisés conseils pour des montants maximums :

Mandat d'architecte :	CHF 44'000.00
Mandats d'ingénieurs :	CHF 30'000.00
Expertises spécialisées :	CHF 8'000.00
<b>TOTAL</b>	<b><u>CHF 82'000.00</u></b>

### CONCLUSIONS

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX**

- vu le préavis municipal No 25/2021 du 15 septembre 2021 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

- A) **D'autoriser** la municipalité à entreprendre l'étude pour la mise en conformité et la réfection de la Grande Salle de Château-d'Oex
- B) **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 82'000.00.

Demande de crédit d'étude pour la mise en conformité et la réfection de la Grande Salle de Château-d'Œx

---

**C) De financer** ce montant :

- Par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour un montant de CHF 82'000.00, si nécessaire

**D) D'amortir** :

- L'investissement net de CHF 82'000.00 sur une période de 10 ans, à raison d'environ CHF 8'200.00 par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux
- A ce montant s'ajouteront au budget annuel des intérêts passifs de l'ordre de CHF 810.00 au taux moyen actuel de 0.99 %.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 15 septembre 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire adjointe :

  
Eric Grandjean

  
Daniella Henchoz

